

EXCHANGE OF NOTES (AUGUST 23, SEPTEMBER 11, 1945) BETWEEN
CANADA AND FRANCE CONSTITUTING AN AGREEMENT WITH
RESPECT TO FINANCIAL SETTLEMENTS BETWEEN CANADA
AND THE FRANC AREA.

I

*The French Ambassador to Canada to the Under-Secretary
of State for External Affairs*

AMBASSADE DE FRANCE AU CANADA

OTTAWA, le 23 août 1945.

No 160

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat,

Le ministère canadien des Finances d'une part et le conseiller commercial de l'Ambassade de France agissant sur les instructions du ministère français des Finances d'autre part ont défini d'un commun accord les modalités selon lesquelles seront effectués les paiements entre le Canada et la zone-franc.

Les conversations ainsi engagées ont abouti à la rédaction d'un memorandum qui a reçu l'accord du gouvernement français et que j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli.*

Le memorandum ci-joint tient compte dans sa rédaction actuelle des observations formulées par le ministre canadien des Finances dans sa lettre du 22 juin 1945 au conseiller commercial de l'Ambassade de France.

Je vous confirme, d'autre part, que le gouvernement français est entièrement d'accord sur l'interprétation donnée au présent memorandum par le ministre canadien des Finances dans sa lettre ci-dessus visée.

Le gouvernement français comprend notamment que le gouvernement canadien n'est pas actuellement disposé à autoriser l'utilisation, pour des paiements au Canada, de capitaux appartenant au Canada à des résidents de la zone-franc. Toutefois, il est entendu que chaque cas particulier pourra, à cet égard, être examiné d'un commun accord à la lumière des circonstances et, d'autre part, que toutes les sommes actuellement détenues par le séquestre des biens ennemis pourront être utilisées par le gouvernement français pour des paiements au Canada sans qu'il y ait lieu de distinguer si ces sommes proviennent de revenus ou de capitaux.

Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer l'accord définitif du gouvernement canadien sur ces différents points ainsi que sur le memorandum ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, les assurances de ma plus haute considération.

J. DE HAUTECLOCQUE.

*For this memorandum see Annex I below.